

Financement

COMMENT LE PRÉPARER ?

ENTREPRISE

Contactez votre OPCO

- ▶ Adressez votre demande de prise en charge auprès de votre OPCO.
- ▶ Après l'avoir analysée, il émettra un avis favorable ou non.
- ▶ En cas de prise en charge, vous obtiendrez le remboursement sur présentation du dossier complet (Convention, Feuille d'émargement, Facture).

PARTICULIERS

Utilisez votre Compte Personnel de Formation (CPF)

- ▶ Notre parcours managérial « Manager les équipes avec agilité » - certification RS5881 est éligible au CPF.